

COMPTE RENDU
ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 juin à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 43

COMMUNES	T/S	DELEGUES	COMMUNES	T/S	DELEGUES	COMMUNES	T/S	DELEGUES
Artenay	T	Mme CHARON	Fontenay sur Conie			Saint Lyé la Forêt	T	Mme BEAUD'HUY
Baigneaux	T	Mme DESCAUSES	Gemigny			St Pérary la Colombe	T	M. TRIFFAULT
Bazoches les Hautes	T	M. LELEUX	Gidy	T	M. BERLA	Saint Sigismond		M. GIRARD
Bougy lez Neuville			Guillonville	S	M. BOURGEOIS	Santilly	T	M. LACHAUME
Boulay les Barres			Huêtre	T	M. PERDEREAU	Sougy	T	M. GASNIER
Bricy	T	M. COVERNALE	La Chapelle Onzerain	T	M. BLISZEZ	Terminiers	T	M. PERDEREAU
Bucy le Roi			Lion en Beauce	T	M. RICHER	Tillay le Péneux	T	M. HALLOUIN
Cercottes			Loigny la Bataille	T	M. GASNIER	Tournoisis		Mme SEVESTRE
Chevilly	T	M. PELLETIER	Lumeau			Trinay	T	Mme LE LOUARN
Coinces	T	M. LORCET	Neuville aux Bois			Villamblain	T	M. CATHERINE DIT CARRIOT
Cormainville	T	Mme MASSON	Orgères en Beauce	T	M. RICHARD	Villeneuve sur Conie	T	M. PECHEUX
Courbehaye	T	M. SICOT	Patay	T	M. MAROIS	Villereau	T	M. BRIE
Dambron	T	M. LEVEILLARD	Rouvray Sainte Croix	T	M. BOURGEVIN		T	M. TOMA
Poupry	T	Mme DAUVERGNE	Ruan	T	M. BOURGEOIS			
		Mme PASQUET		T	M. AUVRAY			
		M. COCULET		T	M. GUISET			
				T	M. SMEKENS			
				T	Mme AUDINEL			
				T	M. DURAND			

Absents excusé(e)s : 10

Fontenay sur Conie : M. THIERRY	Orgères en Beauce : M. RINGWALD
Artenay : Mme MATTIA TALBOT	Bucy le Roi : M. GREFFIN ; Mme GUERIN
Villamblain : M. BANNERY ; M. DELMOTTE	Sougy : M. SEVIN ; Mme BONHOMMET
Cercottes : M. EDRO	

Votants : 43

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h37.

1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

Le président informe l'assemblée que des prévisions ont été inscrites au 775 pour un montant de + 6 000 €

Il convient d'inscrire cette somme au 024 et de déduire le compte 775 pour rectifier le BP 2022.

3. LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La trésorerie nous a fait parvenir un état des produits à admettre en non-valeur. Il s'agit de cinq factures d'apport en déchetteries d'un professionnel qui est en liquidation judiciaire.

L'assemblée à l'unanimité,

- admet en non-valeur diverses dettes pour un montant global de 364.55 € en dépense de fonctionnement à l'article 6541.

4. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Le président rappelle que lors de la dernière assemblée, le conseil syndical a pris acte de la liste des nouveaux membres du SIRTOMRA. Mr JACQUET devient délégué suppléant et de fait ne peut plus conserver sa place en tant que membre de bureau. Le président propose d'élire un nouveau membre de bureau. Mme CHARON, élue déléguée titulaire au SIRTOMRA se porte candidate pour le remplacer.

L'assemblée à l'unanimité, approuve la candidature de Mme CHARON qui devient membre de bureau du SIRTOMRA

5. GROUPEMENT D'ACHAT « APPROLYS » : COTISATION

Le président rappelle qu'Approllys est une centrale d'achat qui permet de disposer d'une plateforme de dématérialisation de marché public.

Depuis 2015, la cotisation n'a pas évolué. Lors de leur dernière AG, il a été décidé d'augmenter la cotisation. Le coût annuel s'élève à 100€ à compter du 1er janvier 2022.

Pour continuer de bénéficier de cette prestation, il convient d'accepter cette nouvelle cotisation.

L'assemblée, à l'unanimité (43 voix),

- Accepte le nouveau montant de la cotisation pour cette prestation qui s'élève à 100 € annuelle.

6. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU SIRTOMRA

Afin d'assurer une certaine transparence auprès des usagers du service, l'article L2224-5 du CGCT prévoit que le président du syndicat compétent doit présenter chaque année un rapport sur la qualité et le prix du service. Depuis 2017, il est rendu obligatoire de chiffrer en hors taxe toutes les dépenses et notamment sur les trois dernières années du service « gestion des déchets ».

Le président détaille le rapport d'activités de l'année 2021.

Les compétences exercées par le SIRTOMRA sont la collecte des ordures ménagères « OM » et tri sélectif en porte à porte (env. 13 000 foyers), la collecte du verre en apport volontaire (85 colonnes), la collecte du textile et la gestion de quatre déchetteries.

Les faits marquant 2021 : Désignation des entreprises pour la réalisation de la Végétrie de Sougy. Ouverture prévue en avril 2022.

Les tonnages collectés en déchetteries (10 901 tonnes vs 9 370 tonnes en 2020)

Les tonnages en déchetterie sont nettement supérieurs à la moyenne nationale. Les flux les plus importants restent : les gravats, le tout-venant et les déchets verts.

Les tonnages collectés en porte à porte et AV

OM : une très légère augmentation : 5 323 tonnes vs 5 271 tonnes en 2020.

Multi : une légère diminution : 1 330 tonnes vs 1 339 tonnes en 2020.

Verre : sensible augmentation 908 tonnes contre 897 tonnes en 2020.

La qualité du tri sélectif continue de se dégrader à l'instar des autres syndicats. Le président rappelle ces tonnes sont facturées deux fois ; cout du tri en centre de valorisation matières puis cout de

traitement en centre de valorisation énergétique. En 2021, les refus de tri sont de 434 tonnes ce qui représente une dépense supplémentaire de 84 630€.

Le coût des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2021 a augmenté en moyenne de + 5.68%, soit 1 640.53 k€ HT il comprend :

- La collecte en porte à porte (OM+ TRI) = + 4.74%
- La collecte et transfert du verre = + 17.35 %
- L'exploitation des déchetteries = + 6.66 %
- La collecte et le traitement des DMS (déchets des ménages spécifiques) = - 1.99 %

Le coût du service reste stable ainsi que le coût de la TEOM par habitant avec un taux de TEOM identique à celui de 2020.

En conclusion :

Une augmentation des tonnages en déchetteries

Les résultats restent satisfaisants pour la collecte en porte à porte mais il faut améliorer la qualité du tri.

Le tableau de bord de synthèse présenté permet aux délégués de résumer le rapport du SIRTOMRA à leurs conseils municipaux.

A l'unanimité l'assemblée approuve le rapport annuel 2021 du SIRTOMRA

7. EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE NEUVILLE AUX BOIS : PRESENTATION DU DCE

Le président rappelle à l'assemblée que le cabinet d'études BE MACO a été retenu pour le projet de l'extension de la déchetterie de Neuville aux bois.

Le président annonce à l'assemblée que ce projet consiste à agrandir la déchetterie de Neuville aux bois pour mieux gérer le flux déchets verts et ajouter le flux bois.

La solution retenue s'oriente vers l'extension avec un accès direct à la plateforme végétaux équipée de deux systèmes de basculement/remplissage type HULK 2 avec possibilité dans ajouter une troisième.

Cette solution permettra de libérer les quais végétaux pour y ajouter un quai bois.

Un espace est prévu en haut de quai qui pourrait servir pour une nouvelle filière.

La voie de circulation en haut de quai sera élargie.

Le président précise à l'assemblée que la DREAL impose l'installation d'une défense incendie avec une réserve d'eau de 120m3. La future déchetterie passera en classification « enregistrement » dans le cadre de l'ICPE.

Le bureau d'études a établi le DCE en vue de l'appel d'offres pour un marché selon les modalités de la procédure adaptée.

Le délai d'exécution est de l'ordre de trois mois et le début des travaux est prévu fin d'année 2022/début d'année 2023.

Le marché se décompose en 6 lots tels que présentés ci-dessous.

ESTIMATION DES COUTS DU PROJET

TOTAL TRAVAUX				
LOT	INTITULE	MONTANT HT	T.V.A. 20%	TOTAL TTC
N°1	Terrassements - VRD	268 479,00 €	53 695,80 €	322 174,80 €
N°2	Béton Armé	58 246,00 €	11 649,20 €	69 895,20 €
N°3	Electricité	24 370,00 €	4 874,00 €	29 244,00 €
N°4	Clôture - Serrurerie	32 540,00 €	6 508,00 €	39 048,00 €
N°5	Espaces verts	11 225,00 €	2 245,00 €	13 470,00 €
N°6	Trémie de vidage haut de quai	64 000,00 €	12 800,00 €	76 800,00 €
TOTAL		458 860,00 €	91 772,00 €	550 632,00 €

L'assemblée à l'unanimité :

- **approuve le Dossier de Consultation des Entreprises de l'extension de la déchetterie**
- **autorise le président à lancer la consultation et à signer tous documents afférents à ce projet.**

8. OUVERTURE DE LA VEGETRIE DE SOUGY

Le président informe l'assemblée que le délai d'exécution des travaux a été respecté ainsi que l'enveloppe budgétaire.

Véolia a mis à disposition du SIRTOMRA un agent en doublon avec la personne recrutée par le SIRTOMRA durant la période d'avril à mai.

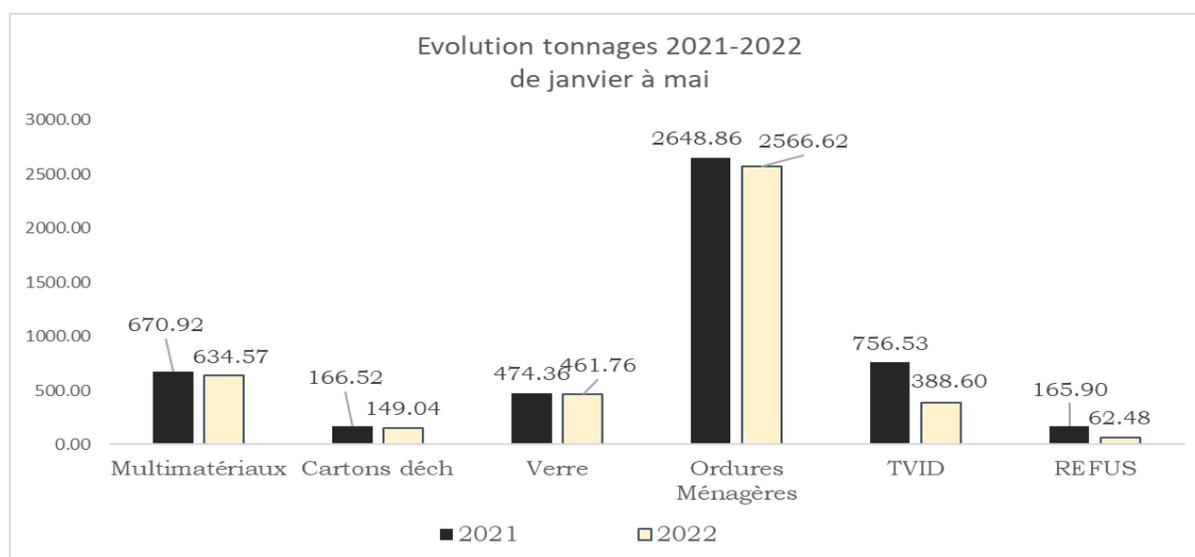
Depuis l'ouverture il y a déjà eu une centaine de passages.

Pour les déchetteries de Patay et Artenay, il est prévu de :

- Transformer une des deux bennes végétaux en benne bois.
- Et de limiter l'apport des végétaux en déchetterie aux petits volumes.

Il convient de re-sensibiliser les agents des déchetteries sur le tri du bois.

9. EVOLUTION DES TONNAGES



Le graphique montre la baisse générale de tous les flux : malgré l'extension des consignes de tri, ce flux diminue. La baisse des volumes de papier semble être une explication. Les Ordures Ménagères sont également en baisse ainsi que les refus.

10. AFFAIRES DIVERSES

- **BIODECHETS** : L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

LE TRI DES BIODECHETS PAR LES PROFESSIONNELS « GROS PRODUCTEURS »

Depuis le 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent une quantité importante de biodéchets ont l'obligation de les trier et de les faire valoriser dans des filières adaptées (telles que le compostage ou la méthanisation).

Le tri à la source devient obligatoire pour tous d'ici fin 2023.

Le président informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion à la Préfecture du Loiret sur ce sujet et trop de questions restent sans réponses. (notamment sur l'existence d'exutoires (méthaniseur, plateforme de compostage agréée...))

Il est rappelé que le SIRTOMRA a mis en place depuis 2008, une participation financière à l'acquisition d'un composteur par foyer pour les usagers. En 2021, le syndicat a élargi cette aide aux établissements scolaires et aux centres de loisirs.

- **POINT SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI « ECT » :**
 - Ce sont 560 bacs jaunes changés pour des tailles plus grandes.
 - Les erreurs fréquentes sont objets, jouets, les imbriqués et des sacs.
 - De nouveaux panneaux sur l'ECT circule sur les camions bennes.
- **ANIMATIONS ET SENSIBILISATIONS REALISEES DEBUT 2022 :**
 - Réunion publique à Tournois, visite de l'Utom à Saran pour les éco délégués du collège de Patay.
 - Animation de Pâques à Neuville aux bois : stand et jeux sur le tri.
 - 25 suivi de collecte des déchets / 40 communes.
- **ANIMATIONS PREVUES :**
 - Opération nettoyons la nature avec le CMJ de Neuville aux bois. Le syndicat met à disposition des gants et des sacs et assure un encadrement. Cette action peut être également menée par les communes.
 - Sensibilisation du personnel de la ferme des Arches à Terminiers.
 - Animations le 28 juillet dans le parc de Neuville aux bois.
 - Envoi du programme des animations aux écoles, aux collèges et ALSH en septembre.
- **PRETS TOTEM** pour les animations et évènements : 11 évènements depuis le printemps.
- **VISITE UTOM A SARAN**
 - Proposition de visites sur inscription via un coupon-réponse joint au compte rendu.

11. INFO DIVERSES

Il est remonté comme information à l'assemblée que les projecteurs de la Végétrie sont souvent allumés la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h45